

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

---

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennité de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Avis officiels. — VI Questions et réponses relatives au jubilé. — VII Manuel pour le grand jubilé de 1901. — VIII Divins appels. — IX Chronique diocésaine. — X Un jour de fête à Sainte-Véronique-de-Turgeon. — XI Ouvrage utile. — XII Aux prières.

---

## ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 février

Premier vendredi, quatre-temps et 23e anniv. du couronnement de Léon XIII.

---

## ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 24 février

Office du 1er dim. du Carême, *semi-double privil.* A la messe. Or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens*; préface du Carême. — Aux vêpres, mém. de Ste Marguerite de Cortone (du 25, aut *Simile*) et les suffrages.

---

## SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 10 mars

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Casimir (Ripon) et de Saint-Thomas d'Aquin (Billings' Bridge).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Thomas d'Aquin et, par anticipation, de Saint-Crégoire (Mount Johnson).

DIOCÈSE DE SHERBOOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas d'Aquin (Compton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Perpétue et, par anticipation, de ce'ui de Saint-Grégoire.

J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 30 janvier 1901.



Le grand événement du jour est la publication de l'encyclique sur la démocratie chrétienne. On en parlait depuis longtemps, on l'attendait avec impatience, et il ne se passait pas quinze jours que les journaux de divers partis n'en annonçassent la publication imminente. On savait que ce document pontifical avait été plusieurs fois mis et remis sur le chantier ; nombre de personnes, théologiens et canonistes, y avait travaillé ; et, par certaines indiscretions commises, on pouvait en avoir une idée générale. Ce qu'il y a cependant de curieux pour la chronique, c'est que ce document a passé par diverses phases, a subi chemin faisant des modifications profondes ; et quand on veut relire ce qui en a été dit à diverses époques, on ne réussit point à mettre d'accord les différentes versions avant la lettre qui en ont circulé.

— Si l'on veut se rendre compte rapidement de ce long document : *Graves de communi re*, on peut le résumer facilement en quatre lignes ou idées principales.

Il y a d'abord une distinction essentielle et fondamentale entre la démocratie sociale et la démocratie chrétienne.

La démocratie chrétienne met en premier lieu la fin surnaturelle de l'homme, les moyens pour y arriver et présuppose la diversité des classes.

La démocratie chrétienne doit être, avant tout, soumise aux évêques et au Souverain-Pontife.

Enfin tout ce que peut faire la démocratie vraiment chrétienne se résume dans le précepte de la charité : *Aimez Dieu par-dessus tout et votre prochain comme vous-même.*

— Ces quatre idées mères de l'encyclique la résument ; et montrent que si le pape admet le mot de démocratie chrétienne, il lui donne cependant une définition qui est le contraire de son étymologie. Le mot démocratie signifie pouvoir du peuple. Or le Souverain-Pontife nous apprend que ce pouvoir doit mettre la fin surnaturelle de l'homme avant les moyens naturels nécessités par les exigences quotidiennes.

nes de la vie. Il ne passe donc qu'en seconde ligne. Et dans le développement de son action, ce pouvoir du peuple non seulement doit être soumis au pape, mais encore aux évêques. Avec une définition ainsi donnée de la démocratie chrétienne, il n'y a plus de danger d'accepter ce nom nouveau, car la chose qu'il indique ne l'est pas. Le mot de démocratie pouvait s'entendre dans un sens bien différent ; le Souverain-Pontife le définit ; et si cette définition n'est point tirée de l'étymologie, elle précise très bien ce que doit être et ce que n'est pas la démocratie chrétienne.

— On s'occupe beaucoup à Rome de la grosse discussion qui se fait en ce moment à la Chambre française sur les congrégations religieuses. Et il y a un dessous de scène très curieux. Le projet présenté par le gouvernement arrive, par son évolution naturelle, à la suppression graduelle de toutes les congrégations, quelque soit leur but. Je dis graduelle, car l'Etat ne peut désorganiser du jour au lendemain les services d'instruction et d'hospitalisation qui sont entre les mains des congrégations. Il conservera donc celles qui lui sont indispensables jusqu'au moment où il aura formé un personnel laïque pour les remplacer. Voilà le plan, par conséquent la disparition des religieux et religieuses du sol de la France est uniquement une question de temps.

Les socialistes, qui forment précisément l'appoint du ministère et le soutiennent par leurs votes, savent que celui-ci ne marche qu'avec répugnance. Ces jours derniers l'un d'eux a violemment interpellé le gouvernement, l'accusant de traiter en sous mains avec des évêques pour sauver une certaine quantité de congrégations menacées. Le ministère a naturellement répondu que cette accusation était un mensonge, et cependant...

— Voici en tout cas ce que je puis vous certifier. L'ambassadeur de France à Rome, M. Nisard, a eu, ces jours-ci, de fréquentes entrevues avec la Secrétairerie d'État à laquelle il a présenté, de la part de son gouvernement, un compromis. En vertu de cet accord, le gouvernement français s'engagerait à laisser tranquilles toutes les congrégations, à l'exception des Jésuites qui sont sacrifiés aux socialistes. Mais il y aurait une condition essentielle : le pape mettrait toutes les congrégations sous la dépendance absolue des évêques diocésains, qui répondraient devant le ministère de chacun de leurs

membres comme ils répondent de leurs prêtres séculiers. De plus les grands ordres religieux perdraient le privilège de leur exemption et seraient, eux aussi, soumis aux ordinaires. A ce prix, le gouvernement s'engagerait, non pas à ne point faire voter la loi, mais à ne point l'appliquer.

— Il n'est point besoin de dire que le Souverain-Pontife n'a pas accepté ces propositions. D'abord le ministère actuel ne peut engager celui qui le remplacera ; et en face de ce second, le pape se trouverait avec une concession sans contre partie. De plus l'abolition de l'exemption serait le signal de la destruction des ordres religieux, qui n'ont pu vivre, se développer, exécuter leurs travaux gigantesques, que sous le bénéfice de cette exemption. Le gouvernement ne peut presser sur les congrégations et les ordres religieux ; mais il a mille moyens de se faire obéir des évêques, et arriverait par leur intermédiaire à obtenir des communautés religieuses tout ce qu'il demanderait directement en vain à ces dernières. De plus, les évêques en employant ces religieux pour le bien de leur diocèse, détruiraient la vie de communauté, les observances monastiques, l'autorité du supérieur général, son contrôle sur la vie de ses moines. Ce serait la ruine de l'ordre et de l'institution.

— Jamais un plus grand danger n'a menacé, depuis le siècle dernier, l'Église de France ; mais le Souverain-Pontife veille sur les destinées de celle qui est la fille aînée de l'Église. Il ne permettra pas que triomphent les projets des sectaires, qui ne veulent détruire la vie religieuse que pour arriver plus facilement à frapper au cœur la vie catholique.

— On parle beaucoup des futures nominations cardinalices pour le mois de mars prochain. La mort du cardinal Galesti, archevêque de Ravenne, rend encore un chapeau vacant. Un chapeau sera certainement attribué à l'Amérique latine et le prélat choisi serait Mgr Casanova, archevêque de Santiago, au Chili. Quant aux autres nominations, les bruits sont encore trop contradictoires pour en parler. Je les réserve pour une prochaine lettre.

DON ALESSANDRO.

## AVIS OFFICIELS

I. — La confirmation dans les églises paroissiales de la ville aura lieu du 8 avril au 15 mai ; dans les collèges et les pensionnats à partir du 15 mars.

Relativement au jour et à l'heure de la confirmation, on devra, dans tous les cas, s'entendre avec M. l'abbé Desrosiers, de l'archevêché.

II. — L'itinéraire de la visite pastorale paraîtra dans le prochain numéro de la *Semaine religieuse*.

## QUESTIONS ET REPONSES

### Relatives au jubilé

1<sup>ère</sup> Question. — Dans une même paroisse peut-on faire plusieurs fois les trois processions requises ? autant de fois, par exemple, que l'on y prêche de retraites distinctes ; et avoir ainsi trois processions pour les femmes, trois autres pour les hommes, trois autres pour les enfants, etc ?

Réponse. — Oui, pourvu que chaque procession soit guidée par le curé ou par un prêtre délégué par lui. Ce sont, en effet, de vraies processions paroissiales ; et la bulle ne disant que *Christifidelibus* ..., ne fixe pas, de nécessité, l'assistance de la paroisse entière.

\* \* \*

2<sup>ème</sup> Question. — Les mots *confréries* et *associations* comprennent-ils toutes les sociétés établies ordinairement dans les paroisses ? comme, par exemple, les Dames de Sainte-Anne, les Enfants de Marie, les Lignes du Sacré-Cœur, les Sociétés de Tempérance, etc, etc. Et, par suite, ces sociétés peuvent-elles participer aux privilèges des visites processionnelles et avoir leurs processions distinctes de celles de la paroisse ?

Réponse. — Le mot *quibuscumque* placé dans la bulle à la fin de l'énumération des associations dont il s'agit, fait entendre clairement

le sens large à attacher aux mots : *Sodalités, Confréries, etc.* On peut donc en conclure que les sociétés paroissiales mentionnées dans la question peuvent avoir leurs processions spéciales, surtout si ces processions sont guidées par le curé ou son délégué.

\* \* \*

3ème Question. — Est-il permis, dans tous les cas, de faire une quatrième procession pour ceux qui auraient manqué l'une des trois processions requises ; et les fidèles qui prendraient part à cette procession supplémentaire, peuvent-ils être considérés comme ayant assisté aux trois processions de la paroisse ?

Réponse. — Oui, pourvu que ce soit une vraie procession de paroisse ou de confrérie. Du fait que l'ordinaire du diocèse a fixé le nombre trois, il ne s'en suit pas que son pouvoir est limité par cette disposition générale. Et, nous sommes autorisé à le dire, Mgr l'archevêque de Montréal permet aux paroisses et aux sociétés de faire autant de processions supplémentaires que les circonstances le demanderont.

\* \* \*

4ème Question. — Plusieurs personnes, ayant par exemple maison de campagne en-dehors de la ville et de la banlieue, se proposent d'attendre au mois de juillet pour faire leurs visites. Leur suffit-il d'aller passer deux ou trois semaines dans un village pour pouvoir y faire les visites du jubilé ?

Réponse. — Oui sans aucun doute. Bien plus, les visites peuvent se faire dans n'importe quelle église stationnale, même en-dehors du diocèse de celui qui les fait.

\* \* \*

5ème Question. — Ceux qui n'assistent qu'à une visite processionnelle, doivent-ils faire 56 autres visites individuelles ?

Réponse. — Non, cette visite processionnelle leur compte pour 20 visites privées, et il ne leur en reste plus que 40 à faire. Cela s'entend même des visites processionnelles supplémentaires.

\* \* \*

6ème Question. — On fait les visites en procession. Quelques personnes vont d'une église stationnale à l'autre en voiture. Rendues à

l'église, elles attendent l'arrivée des piétons pour y entrer à leur suite. Ces personnes ont-elles rempli les conditions requises pour bénéficier du privilège des visites processionnelles ?

*Réponse.* — Oui, car elles ont réellement fait leurs visites en groupe et pris part à la procession.

\* \* \*

*7ème Question.* — Peut-on profiter pour les visites processionnelles du privilège du jour naturel et du jour ecclésiastique ?

*Réponse.* — Oui, tout comme pour les visites privées.

\* \* \*

*8ème Question.* — Une personne a fait deux visites en procession dans sa paroisse, peut-elle faire l'autre visite en se joignant à la procession dans une paroisse qui n'est pas la sienne ?

*Réponse.* — Oui, car elle participe véritablement à une visite processionnelle paroissiale.

\* \* \*

*9ème Question.* — Peut-on visiter les églises stationnelles deux fois dans une même journée, soit naturelle, soit ecclésiastique, de façon à s'y acquitter de huit visites individuelles ou de deux visites processionnelles ?

*Réponse.* — Non, il faut y mettre au moins quinze jours pour les visites privées, et trois jours pour les visites processionnelles.

L'autorisation d'unir ensemble le jour naturel et le jour ecclésiastique donne plus de temps pour faire les visites, voilà tout.

\* \* \*

*10ème Question.* — Faut-il porter la croix en tête des processions du jubilé ?

*Réponse.* — Non, cela n'est pas nécessaire. L'ordinaire, à raison de certains inconvénients locaux, n'exige pas de véritables processions liturgiques, mais des visites processionnelles, des visites en groupe.

\* \* \*

*11ème Question.* — Est-il requis de faire la confession ou la communion dans son église paroissiale, ou tout au moins dans une église stationnelle, pour gagner l'indulgence du jubilé ?

*Réponse.* — Non, les visites seules sont locales, dans ce sens qu'elles doivent se faire dans les églises spécialement désignées par la bulle ou par l'ordinaire des lieux.

\* \* \*

12<sup>ème</sup> Question. — Les confesseurs peuvent-ils commuer les œuvres prescrites pour le gain de l'indulgence jubilaire ?

*Réponse.* — Tous les prêtres autorisés à entendre les confessions dans le diocèse jouissent des privilèges mentionnés dans la bulle, relativement à l'absolution des censures et des cas réservés, au pouvoir de dispenser des irrégularités et de commuer les vœux. Ils jouissent aussi, c'est une faculté que l'ordinaire leur a accordée et leur accorde, du pouvoir de commuer, pour de justes causes, les œuvres prescrites, telles que les visites et la communion des enfants. Tous ces pouvoirs ils les peuvent exercer même en-dehors de la confession.

\* \* \*

*N. D. L. R.* — Toutes ces réponses portent l'approbation de Mgr l'archevêque ; et les solutions qu'elles donnent doivent être considérées comme officielles dans le diocèse de Montréal.

## MANUEL POUR LE GRAND JUBILE DE 1901

**S**OUS ce titre le Révérend Père Jaquemin, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, vient de publier une petite brochure, qui aidera puissamment les fidèles à bénéficier des faveurs jubilaires.

L'ouvrage a reçu l'approbation de l'épiscopat de la Province.

Tout ce qui regarde les grâces et les privilèges de l'année sainte, tout ce qui a trait aux conditions du jubilé, y est traité d'une manière substantielle et pratique, sous forme catéchistique et à la portée de toutes les catégories de lecteurs.

Cette brochure contient quatre-vingt pages, dont cinquante sont consacrées à l'étude du jubilé et des indulgences, et trente aux prières à faire pendant les visites jubilaires. Elle se termine par un tableau où les fidèles

pourront inscrire chacune de leurs visites. Deux bonnes gravures en relèvent le côté artistique, l'une représentant le Sacré-Cœur, l'autre le Saint-Père.

Le *Manuel* est déposé à l'archevêché de Montréal et chez les principaux libraires. Il se vend 5 cts l'exemplaire, \$4.00 le cent, et \$30.00 le mille.

Aux mêmes conditions on peut se procurer cet ouvrage en anglais.

## DIVINS APPELS

A mon frère.



La seize ans ; pour lui la vie est une fête,  
 Dans nos âpres sentiers il va cueillant des fleurs,  
 De tout bonheur humain il veut graver le faite,  
 Et le seul dévouement lui fait couler des pleurs.  
 Son front sans ride encor ne connaît pas l'épine,  
 Et le cœur vierge et fort qui bat dans sa poitrine  
 Jamais ne s'est brisé sous le choc des douleurs.

Aurore radieuse, ô première jeunesse,  
 Point de nuage au ciel, l'aube est pleine d'espoir,  
 Mais l'âme sent venir un souci qui l'opresse,  
 Le matin est bien beau mais quel sera le soir ?

Seize ans. Il faut déjà songer à l'avenir,  
 Donner son âme ardente à ces graves pensées,  
 Laisser rêves, désirs, illusions passées,  
 Derniers restes aimés d'un temps qui va finir.

A ses yeux indécis se déploient vingt bannières.  
 Il voit s'offrir à lui de brillantes carrières  
 Qui tout à la fois se disputent son cœur.  
 Dans ce combat nouveau quel sera le vainqueur ?

Or un soir qu'il roulait, en son âme oppressée,  
 Des rêves caressants de gloire et de plaisirs,  
 Une image du monde objet de ses désirs,  
 Comme une vision s'offrit à sa pensée.

Jeunes gens de vingt ans, sans espoir, sans amour,  
 Oublieux de l'honneur, tremblant au sacrifice,  
 Sans honte ni remords se plongeant dans le vice.  
 " Jouissons, chantent-ils, nous ne vivrons qu'un jour ".  
 Plus de force en leur cœur, plus de force en leur âme,  
 Dans la honte et la fange ils ont éteint la flamme  
 Qui jadis dévorait les héros, leurs aînés :  
 Pauvres arbres sans fleurs, pauvres êtres fanés.

Hommes de l'âge mur, esprits dissimulés,  
 Rampant devant le fat qui répand ses largesses,  
 Vendant le vieil honneur pour de viles richesses :  
 Pauvres arbres sans fruits, pauvres cœurs étiolés.

Vieillards à cheveux blancs pour qui la mort est proche.  
 Quelques-uns éhontés, cyniques, sans remorde,  
 D'autres pleurant, hélas ! et pas un sans reproche :  
 Pauvres arbres flétris, pauvres cœurs presque morts.

Etait-ce donc bien là le monde qu'il rêvait.  
 Prostituer son cœur aux sales jouissances,  
 Abandonner ainsi ses belles espérances !  
 Jamais, plutôt mourir. — Mais que faire ? — Il pleurait.  
 Tout à coup dans son âme un rayon de lumière  
 Descendit; et semblable à la voix d'une mère  
 Disant à son enfant effrayé " je suis là ",  
 Dans son cœur tourmenté la voix de Dieu parla.  
 " Le monde est bien trop vil pour ton âme si belle.  
 Dans cette fange, ô lys, tu perdrais ta beauté.  
 Me servir c'est régner. C'est ton Dieu qui t'appelle,  
 Je te veux à sa vigne, exalte sa bonté.  
 A d'autres les plaisirs, les gloires éphémères,  
 Laisse les insensés poursuivre ces chimères,  
 Moi je ceindrai ton front de lauriers immortels,  
 Viens boire à mon calice et monte à mes autels "

Vous l'avez appelé, mon Sauveur, le voici.  
 De son amour entier recevez l'assurance,  
 Broyez-le sous les coups de la *bonne souffrance*,  
 Dans les bras de la croix il vous dira : merci.

L'abbé I. ELERU.

## CHRONIQUE DIOCESAINE

**L** est encore bon, quoique un peu tard peut-être, de signaler une remarquable étude sur la vie et les œuvres de notre sculpteur canadien, M. Louis-Philippe Hébert, parue dans la *Revue Canadienne* du mois de janvier dernier. — M. J.-B. Lagacé en est l'auteur.

On sent en parcourant ces pages que c'est une pensée de patriotisme qui les a inspirées, que c'est une main d'artiste qui tient la plume.

M. L.-P. Hébert, connu surtout pour son beau monument de Maisonneuve, a acquis un regain de popularité dans ces derniers temps, par le choix qu'on a fait de lui pour élever un monument à Mgr Bourget. Cette dernière œuvre, on le sait, a rencontré l'approbation et réunira les contributions de tous les admirateurs du grand évêque. Elle a déjà valu au Canada artistique la joie de revoir M. Hébert après plusieurs années d'absence. M. Lagacé a profité de cette bonne occasion pour offrir au public une courte biographie et une étude succincte de l'œuvre de notre artiste national.

Suivant la méthode contemporaine, il cherche dans les premières années de la vie de M. Hébert les causes de la naissance et du développement de son rare talent. Enfant, il le voit parcourir les bois et grimper sur les montagnes s'élevant pour toujours de la sauvage poésie de la nature. Au foyer, le soir, c'est la lecture en famille des *Relations des Jésuites*, toutes pleines des mystérieuses scènes d'un monde qu'on venait de découvrir, qui achève l'éducation de l'enfant né avec une âme de poète.

C'est là surtout qu'il faut chercher le foyer qui alimente l'esprit et l'imagination du futur artiste et qui imprime à son talent la direction qu'il a prise. Aussi M. Hébert s'est-il appliqué à faire revivre ces scènes où la vie du naturel du pays se mêlait à celle de l'homme civilisé venu pour l'éclairer et le christianiser, mais souvent détourné par l'intérêt ou les passions de son noble but.

Le drame indien se déroule dans une douzaine de statues et de groupes. Il commence par " Famille indienne "

et se termine par "Madelire." Le beau groupe "Une mère" destinée dans la pensée de son auteur à honorer le courage de nos mères canadiennes, offrait une grande difficulté. Quelle arme prêter à une mère qui défend sa vie et surtout celle de son enfant ? L'habile sculpteur la lui offre dans un instrument à première vue inoffensif, et d'un usage quotidien : les ciseaux d'acier de son peloton d'ouvrage.

Dans toute l'exécution de son œuvre M. Hébert se montre toujours aussi fidèle historien qu'habile sculpteur. Pourtant ce ne sont là que les premières œuvres d'un esprit toujours actif, fiévreux même.

Le compositeur de ces sujets tourmentés a-t-il pu fixer sur le bronze le calme de nos héros après leurs victoires, l'intrépidité paisible de nos missionnaires, l'héroïque tendresse de nos premières mères canadiennes ?

Les belles statues et les groupes gracieux de "Montcalm," de "Wolfe," de "Lévis," et surtout le superbe monument Maisonneuve avec ses reliefs et ses quatre groupes, attestent les ressources du génie de notre artiste et la constante préoccupation de son esprit. Ils marquent aussi l'évolution de son talent dans la nouvelle carrière qu'il s'est ouverte. Mais dans cette nouvelle voie, il reste ce qu'il a toujours été, l'historien des gloires nationales, l'évocat d'un passé sans tache. Les défauts que M. Lagacé reproche aux œuvres de notre artiste canadien, "cette absence de calme et de majesté, cette mesure dans l'action, cette sobriété dans le geste, cette retenue dans la passion," étaient presque inévitables dans les scènes violentes et tragiques qu'il s'est appliqué à reproduire.

Mais M. Hébert rachète ces défauts de détail par un ensemble de qualités précieuses, qui le recommandent à l'imitation et à l'étude de ceux de nos compatriotes qui se destinent à la sculpture.

D'ailleurs, il n'a fourni encore que la moitié de sa carrière. L'âge et l'expérience le ramènent insensiblement aux vrais principes de l'art. La rare confiance que ses compatriotes lui ont toujours témoignée, a fait de M. Hébert le créateur d'un art national dont il sera peut-être longtemps encore le plus digne représentant.

\* \* \*

*Sci* L'intérêt que le public continue d'attacher à la cause matrimoniale actuellement en cour, les commentaires

auxquels elle donne lieu, la violence des débats en certains quartiers où tout ce qui touche à la religion catholique est attaqué et désavoué, enfin la récente lettre pastorale de Mgr l'archevêque sur le *Mariage chrétien* ont naturellement indiqué le sujet de la station du carême à la cathédrale. C'est M. le chanoine Archambeault qui est chargé, dans les cinq sermons consécutifs du carême, d'expliquer les points les plus importants de cette partie du dogme et de la morale chrétienne.

On comprendra l'utilité actuelle, disons la nécessité d'un traité succinct, méthodique et complet du sacrement-contrat dont la dignité et la sainteté se rattachent étroitement au bien des familles, de la société et de l'Eglise

Elevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement, le mariage a été transformé par la grâce conférée aux époux chrétiens. Une alliance qui représente l'union mystique et à jamais indissoluble du Christ et de son Eglise reste-t-elle soumise à l'inconstance de la volonté humaine, au vent des infortunes ou d'un bonheur éphémère ? Non, l'indissolubilité du lien matrimonial, principe de l'organisation de la famille, doit demeurer garantie par un pouvoir divin.

Le protestantisme peut se glorifier d'avoir introduit le divorce, d'avoir cherché à dépouiller le mariage de son caractère de sacrement, à enlever à l'Eglise, pour cet acte l'une des plus importants de la vie de l'homme, son droit de protection et de sentence.

Il ne peut se soustraire du moins à l'évidence de la sagesse des lois matrimoniales de l'Eglise, sagesse reconnue par le témoignage des siècles et l'autorité des législateurs.

Cependant, l'étendue des pouvoirs et des droits de l'Eglise sur la législation du mariage n'a rien qui doive alarmer le pouvoir civil. C'est pour avoir méconnu la véritable délimitation des droits des pouvoirs civil et ecclésiastique que les législateurs modernes ont édicté des lois inacceptables aux yeux de l'Eglise. D'où la nécessité de bien définir les droits et les pouvoirs respectifs de l'Eglise et de l'Etat, soit sur les effets civils du mariage, soit sur sa nature et ses conditions.

Tel est le vaste sujet que traitera M. le chanoine Archambeault.

Le prédicateur du carême à Notre-Dame sera Mgr Rozier, protonotaire apostolique, ancien conférencier à la Madeleine, à Saint-Louis-des-Français, etc. Il donnera son premier sermon dimanche prochain.

LUDOVIC D'EU.

## UN JOUR DE FETE

### A Sainte-Véronique-de-Turgeon

**N**AGUERE une belle fête était célébrée dans l'un des coins les plus pittoresques de la région Labelle. La veille éclatait un orage affreux, le vent semblait vouloir déraciner les grands arbres ; mais aujourd'hui la matinée est riante, les forêts bruissent doucement sous la feuillée étalant au soleil radieux les couleurs splendides dont l'automne la pare. Par-delà l'azur du lac, au-dessus des maisons blanches, flottent des drapeaux multicolores. A chaque instant l'écho des montagnes retentit de détonations bruyantes.

C'est qu'en effet, escomptant sur l'avenir, les colons de Sainte-Véronique veulent planter sur le site marqué pour leur future église la grande croix de leur patronne. Lorsque leurs ressources le permettront, les fondateurs de la colonie dresseront le long des rives du lac de Tibériade un chemin de croix monumental. Sur la montagne qui domine au nord-est, et que sa ressemblance a fait appeler le mont Thabor, ils élèveront le gigantesque calvaire. En attendant l'accomplissement de ces beaux desseins, les habitants veulent au moins installer provisoirement leur crucifix au milieu d'eux, jusqu'à ce qu'ils puissent le fixer sur la montagne d'une manière définitive.

Avec l'énergique impulsion de M. Henri Martineau, le fondateur de la colonie, ces braves gens ont travaillé avec ardeur ; pendant huit jours, ils ont abattu et déraciné les arbres ; ils ont réparé les routes, planté des mâts, construit des arcs de verdure ; des mains pieuses ont orné avec goût la chapelle provisoire ; la croix a été sculptée avec amour par l'un des plus anciens colons, M. Moïse Mercier. Elle repose sur son lit de verdure et de

fleurs, là tout près de la chapelle, attendant l'heure du triomphe. (Le crucifix de pierre est une œuvre d'art, il a été donné par Mlle Gagnier.) Le personnel de la maison Letendre et Arsenault, de Montréal, et quelques amis y ont aussi contribué largement. Le matin même au clocher de l'humble église une petite cloche a été suspendue par un ami sincère, M. Ludger Gravel, de Montréal. Son frère M. L. Gravel, M. S. Lachance, M. le docteur Jacques et quelques amis sont au poste d'honneur, ils voient en ce jour le commencement de la réalisation de leur œuvre colonisatrice.

Elle sonne, elle sonne joyeusement la petite cloche ; de tous côtés arrivent les pèlerins, ils viennent de Nominique, de l'Annonciation, de l'Ascension. Une foule nombreuse stationne devant la porte de la chapelle insuffisante pour tout le monde. Le missionnaire, le R. P. Dom Adrien Dalloz, C. R. M. I., chante la grand'messe ; c'est le notaire Daigneault, de Montréal, qui assume la fonction de maître de chapelle et qui dirige avec succès le chœur improvisé.

Après vêpres la procession s'organise. Au chant du *Vexilla Regis*, les hommes se font un honneur de porter tour à tour la grande croix ; cette marche triomphale rappelle ces multitudes de Vendéens et de Bretons, qui électrisées par la voix du bienheureux de Montfort, acclamaient la croix. Ils viennent tous, ces pauvres et ces humbles, s'agenouiller au pied de la croix et baiser les pieds du crucifix avant qu'il s'élève dans l'espace au milieu de l'émotion générale. Notre-Seigneur prenait donc en ce jour possession de cette contrée.

Comme elle est bien là, cette grande croix, debout en face du lac de Tibériade, dominant et bénissant le pays, parlant à ces colons le langage de l'amour et du sacrifice. C'est un trône, un autel et un tribunal où Jésus-Christ règne, s'immole et juge. Comme ces mâles enseignements que le R. P. Dom L.-M. Vuaillet disait énergiquement à ces hommes, leur allaient droit au cœur, eux qui aiment, qui souffrent et qui espèrent.

Cette belle journée ne devait point finir d'une manière vulgaire. Aussi à la tombée de la nuit une illumination générale s'alluma dans le lointain. La grande croix et le blanc crucifix parurent envelopper dans la pourpre. Enchanteresses sont les rives du lac de Tibériade, gracieux

sont d'ordinaire les méandres du Jourdain, mais il semble qu'en ce jour, comme jadis au temps de la Bible, la main de Dieu avait passé par là, et que sur son passage Notre-Seigneur avait semé la joie et la paix. Dans le silence de la nuit les hymnes et les cantiques joyeux retentirent longtemps, et Dieu dut sans doute bénir de si heureux et si aimables commencements.

Que cette bénédiction s'étende à tous ceux qui ont travaillé et qui ont favorisé cette belle fête, et qu'elle inaugure pour la nouvelle et florissante paroisse de Sainte-Véronique une vie de paix et de prospérité.

UN TÉMOIN.

### OUVRAGE UTILE

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA, par C.-G. Magnan.

Joli petit volume de cent pages, à l'usage des *candidats au brevet d'enseignement*, et préparé conformément aux règlements officiels concernant le Bureau Central des Examineurs Catholiques.

En vente chez MM. J.-A. Langlois & fils, libraires, Québec, et chez les libraires de Montréal. Prix : 25c l'unité, \$2.50 la douzaine.

### AUX PRIERES

Mme Léandre Hainault, née Céline Bérard, décédée à Saint-Cuthbert.

Sœur Marie de Sainte-Mathilde, née Marie-Hélène Desautels, professe de chœur des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint Albans, Vt.

Melle Elmire Delinelle, décédée au Morastère du Bon-Pasteur, à Montréal.

M. Alphonse deMartigny, décédé à Montréal.

Frère Camille, des Frères de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Anvers, Belgique.